

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1841.

RAPPORT fait par M. MAST DE VRIES, au nom de la Commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi relatif à la prohibition à la sortie des pommes de terre et de leur féoule ().*

MESSIEURS,

Le temps humide qui a régné cette année a eu une influence fâcheuse sur la production et la récolte des pommes de terre.

Dès l'ouverture de la session des craintes à ce sujet ont été émises par différents membres de cette Chambre.

Le Gouvernement a fait faire une enquête; elle constate : que, si dans quelques provinces la récolte des pommes de terre paraît être bonne et assez abondante, on ne peut évaluer qu'à la moitié d'une récolte ordinaire, les produits obtenus dans les deux Flandres et dans la province du Hainaut.

Ce résultat est d'autant plus déplorable, qu'il atteint les provinces les plus populeuses, et où malheureusement la situation d'une des industries principales impose déjà à la classe ouvrière des privations douloureuses.

Une mesure spéciale devient indispensable; M. le Ministre de l'Intérieur vous a soumis dans la séance d'hier un projet de loi qui prohibe, jusqu'au 31 juillet 1842, la sortie des pommes de terre et de leur féoule.

Votre commission, Messieurs, admettant les motifs qui justifient ce projet, est unanime à vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

MAST DE VRIES.

Le Président,

FLEUSSU.

(*) La commission spéciale était composée de MM. FLEUSSU, président, BRABANT, DE THUY, COGHE, COOLS, TROYE et MAST DE VRIES, rapporteur.